



L I D H O

Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme

08 BP2056 Abidjan 08, siege national Cocody-Mermoz, Villa N° 52 angle college Mermoz;
Tel: 22 44 35 01; Fax 22 44 39 15; E-mail: lidho@aviso.ci

DECLARATION DE LA LIDHO RELATIVE AU PILLAGE DES MAISONS DE PRESSE.

LES FAITS.

Après des Organisations humanitaires et des Instituts et Centres de recherche, les maisons de presse sont de plus en plus la cible de malfrats qui les prennent à partie en les pillant et en saccageant le mobilier et le matériel de bureau.

Ainsi, dans la nuit du 08 au 09 juillet 2007, le siège du « *Groupe de la Refondation* », société éditrice des journaux « *Notre Voie* » et « *Elite Actuelle* », a été cambriolé aux environs de 2 h du matin. Les biens de l'entreprise ont été emportés, les documents officiels saccagés.

Quelques jours plus tôt, c'était les groupes de presse « *Nord Sud Communication* » (04 au 05 juillet 2007), « *Cyclone* » (27 au 28 juin 2007) et « *le Matin d'Abidjan* » (4 mai 2007) qui avaient été cambriolés. Ces actes sont perpétrés de nuit, par des hommes armés qui emportent ou saccagent le matériel de bureau, des sommes d'argent et des documents importants.

ANALYSE.

L'ensemble des entreprises saccagées sont des maisons de presse, piliers fondamentaux d'une société démocratique, promoteurs par excellence de la liberté d'opinion et d'expression. En les attaquant, le but visé est sans aucun doute, de les affaiblir et de mettre à mal leur contribution à l'expression de la démocratie plurielle. Ces faits s'inscrivent dans la mouvance générale de pillage des institutions privées qui contribuent activement à la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme. Ainsi, après le coup d'envoi donné par la FESCI dans le pillage des sièges des organisations des droits de l'Homme, notamment l'APDH et la LIDHO, et des institutions privées de promotion de la démocratie dont le CERAP, ce sont à présent des organes de presse qui sont pillés.

Ces faits portent gravement atteinte à la liberté d'expression, au droit de la propriété privée et constituent une entrave à l'exercice de la démocratie.

POSITION DE LA LIDHO

La LIDHO condamne cette autre attaque contre les maisons de presse, médium de promotion par excellence de la liberté d'opinion et d'expression et de démocratie.

La LIDHO constate que les institutions visées sont celles qui promeuvent la liberté d'expression et d'opinion, toutes deux, fondamentales et nécessaires dans une société démocratique.

La LIDHO relève que la récurrence des attaques aurait pu susciter de la part de l'Etat des dispositions sécuritaires particulières à l'endroit des victimes. Or, aucune enquête sérieuse n'a permis d'arrêter les auteurs de ces actes crapuleux.

Bien plus, l'Etat n'a, à ce jour, pris aucune disposition en vue de prévenir de tels actes d'attaques et de pillages. La LIDHO conclut que l'Etat a failli, dans ces conditions, à son obligation régaliennne d'assurer la sécurité des personnes et des biens notamment celle des maisons de presse, des institutions et organisations des droits de l'Homme et de démocratie.

En conséquence, la LIDHO appelle les autorités compétentes à diligenter une enquête aux fins de démanteler et de punir ce réseau de malfaiteurs.

Elle demande aux autorités publiques, notamment au ministre de l'intérieur, de prendre les mesures d'ordre sécuritaire pour prévenir de nouveaux cas d'attaques des maisons de presse. Elle interpelle l'ensemble des organisations de promotion des droits de l'homme et de la démocratie sur l'urgence d'une action concertée en vue d'obtenir de la part de l'Etat des garanties sécuritaires particulières.

Fait à Abidjan, le 11 juillet 2007

Le Président

Dr N'GOUAN Patrick